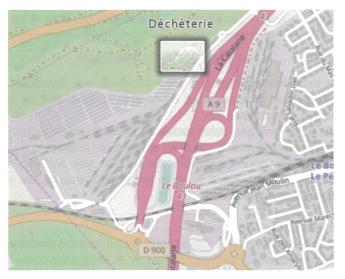


Déchèterie de CERET

1 Rue du Roc de France — 66400 CERET Tél : 04 68 21 41 25



Déchèterie de LE BOULOU

Rue Cortal d'en Quirq Chemin du Mas Plaisant — 66160 Le Boulou Tél : 04 68 39 24 41

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Le dimanche : 9h à 12h Ouvert les jours fériés (sauf 1er Mai, 25 Décembre et 1er Janvier)

Pour établir la carte d'accès PARTICULIER, il sera demandé de présenter:

Un justificatif de domicile Un certificat d'immatriculation du véhicule Une pièce d'identité

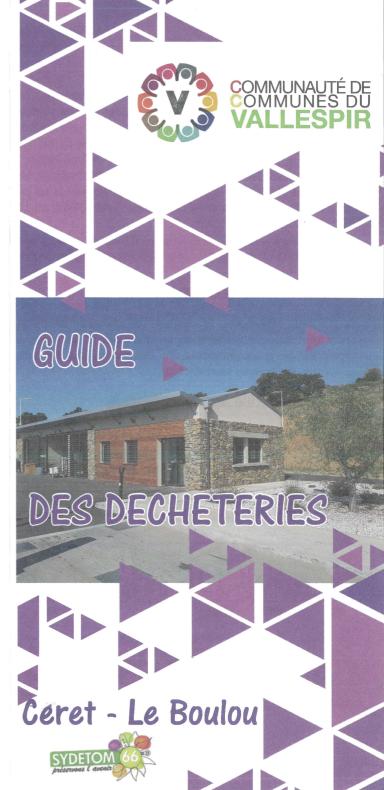


Pour établir la carte d'accès PROFESSIONNEL, il sera demandé de présenter:

Un certificat d'immatriculation du véhicule Une pièce d'identité Un certificat d'immatriculation de l'entreprise/ KBIS



Communauté de communes du Vallespir - 2 Avenue du Vallespir 66400 CERET - 04.68.87.69.05 - www.vallespir.com





## Les Déchèteries

Réduire les charges des ménages, tout en maintenant une solution de proximité aux professionnels pour l'évacuation de leurs déchets, c'est l'engagement équitable que se sont donnés les 10 communes membres de la CCV. Elles ont décidé de confier cette mission à un prestataire : COVED Groupe Paprec Avec un fonctionnement rationnalisé, informatisé, maîtrisé, les déchèteries du Vallespir répondent aux exigences de la Loi de Transition Energetique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 Aout 2015.

Le succès dépend de chacun et chacune d'entre nous, dans nos gestes quotidiens et notre responsabilité envers les générations futures.

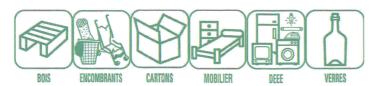
## Pour les particuliers

L'accès aux déchèteries est gratuit sur présentation de la carte pour tous les résidents du territoire des 10 communes membres de la communauté de communes du Vallespir apportant eux-mêmes leurs déchets.

## Pour les professionnels

L'accès est payant sur présentation obligatoire du badge. Ce dernier vous sera remis lors de votre première visite et sur présentation des documents suivants:

## **Déchets Usuels**





## La Recyclerie du Vallespir

La recyclerie propose sur notre territoire, une structure de collecte, de valorisation et de revente d'objet, afin de leur donner une seconde vie.

Elle a une forte plus-value sociale en mettant sur le marché des objets à moindre coût. C'est une vitrine d'un territoire.

Elle assure pour le compte de la CCV une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous auprès des particuliers du territoire.

#### Collecte des encombrants :

La collecte est réservée aux administrés qui sont des particuliers (les professionnels sont exclus du service), elle est organisée à la demande des usagers, qui prennent un rendez-vous suite à un appel téléphonique dans leur Mairie de résidence. La collecte est mensuelle.

Recyclerie: 09.54.12.34.48

# **Déchets Toxiques**



# **Déchets Dangereux Ménagers**





#### **DASRI**

#### Pour les patients en auto traitement

Ces patients doivent récupérer gratuitement leurs boîtes jaunes dans les 8 pharmacies partenaires et les ramener une fois pleines contre l'échange d'une nouvelle boîte vide.

La pharmacie de Reynes: Les échoppes du Pont 66400 REYNES La pharmacie du Vallespir: Pôle Médical Autoport 66160 LE BOULOU

La pharmacie des 3 Vallées: 26 Route Nationale 6648Q MAUREILLAS LAS ILLAS

La pharmacie Marti: 70 avenue de France 66480 LE PERTHUS La pharmacie Saint-Ferréol: 1 rue Saint-Ferréol 66400 CERET La pharmacie Normand-Antoine: 3 rue du 19 mars 1962 66400 CERET

La pharmacie Principale: 2 place Pablo Picasso 66400 CERET La pharmacie Molet: Avenue du Canigou 66490 SAINT JEAN PLA DE CORTS

## **Déchets Interdits**

- Les Ordures ménagères
- Les déchets industriels
- Les déchets putrécibles (à l'exception des dechets de jardin) dont les cadavres d'animaux
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (sauf déchets spéciaux tolérés).
- Les déchets hospitaliers et de soins
- Les pneus
- Les déchets d'emballage industriels dont l'élimination doit être organisée par son producteur au delà d'un volume de1100 litres hebdomadaire (décret 94-609 du 3 juillet 1994)
- Troncs et souches de palmiers
- Troncs et souches d'arbres dont le diametre est sup. à 15 cm
- Amiante

Pour tout complément d'information, se référer au réglement interieur des déchetteries.